



Conseil de Communauté

Délibération n°622018

Jeudi 12 avril 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

Absents excusés : M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON.

Secrétaire de séance : M. Pierre SOUJOL.

Objet : ALSH - Tarifs du séjour intercommunal - été 2018

Madame Martine Dubayle Calbano, vice-présidente déléguée à la solidarité territoriale, rappelle que dans le cadre de ses activités « enfance », la communauté de communes organise un séjour été au mois de Juillet 2018.

Descriptif de la destination :

7 jours et 6 nuits- « Voile et sports d'eau »

Du lundi 16 juillet au dimanche 22 juillet (7 jours & 6 nuits)

Dans le Gard, au Grau du Roi, le centre de vacances est situé en limite de plage.

De nombreuses activités seront proposées durant la semaine : Optimist, Catamaran, Kayak, Paddle et sortie en zodiac.

Ce séjour est destiné aux enfants de 6 à 12 ans scolarisés en primaire. Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés brevet d'état.

Définition de l'offre de « Mômenséjours » :

- ⇒ séjour vacances
(SV = accueil avec hébergement permettant d'organiser des séjours de plus de 5 jours)
- ⇒ portée par la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- ⇒ soutenue par la CAF au travers le contrat enfance et jeunesse
- ⇒ destinée aux enfants de 6-12 ans (scolarisés en primaire)
- ⇒ ouverte à 36 places
- ⇒ qui remplace les activités précédemment portées par l'ALSH Môm'en'loisirs
(= accueil de loisirs sans hébergement habilité à proposer des séjours courts de 5 jours maximum)

Dans le cas d'inscription avec liste d'attente, les enfants n'étant jamais partis sur un séjour intercommunal depuis 2017 (début de la formule « séjours ») seront prioritaires.

Dans tous les cas (nouveautés) :

Toute réservation fera l'objet d'une participation de **30 €** correspondant aux frais de dossier :

- ⇒ qui sera déduite du coût du séjour au moment du versement de la somme due,
- ⇒ qui sera acquise dans tous les autres cas (annulation...)

Le versement complet devra obligatoirement être effectué une semaine avant la date du départ. Dans le cas contraire, la place sera réattribuée.

En cas d'absence au moment du départ, le séjour sera dû sauf sur présentation d'un justificatif médical dans les 48h succédant le départ.

MÔM'en'séjours
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL

Séjour 2 JUILLET	
Dates	Du lundi 16 juil au Dimanche 22 juillet
Nombre de jours/ nuits	7 jours et 6 nuits
Nombre de places	36
destination	Grau du Roi
Thème	VOILE
Hébergement	13 815,00 €
Activités	
Encadrement	4 800,00 €
Transport A/R	240,00 €
Total COUT DU SEJOUR	18 855,00 €
Coût brut de la place	523,75 €

Tranches Quotient Familial	Séjour VOILE	
	Tarifs	Taux à charge des familles
T1	299 €	58%
T2	309 €	60%
T3	319 €	62%
T4	349 €	68%
T5	369 €	71%
Hors CCPL	517 €	100%
Les tranches 1 & 2 : Aide aux vacances Caf ⁿ		
PREVISIONS	Sejour VOILE	
Recettes familles	12 094 €	
Solde à charge CCPL	6 761 €	

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de madame la vice-présidente et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE l'organisation du séjour selon les conditions susmentionnées,

APPROUVE sur les tarifs proposés pour le séjour,

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2018,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 20/04/18
Publication du



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex